
DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2018



Gévelot

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION

LE GROUPE GÉVELOT	PAGE	5
NOTRE VISION	PAGE	5
NOS VALEURS	PAGE	6
NOTRE MISSION	PAGE	6
NOTRE STRATÉGIE	PAGE	6
NOTRE MODÈLE D'AFFAIRE	PAGE	7
NOS RESSOURCES	PAGE	8
NOTRE OFFRE	PAGE	10

2. RISQUES RSE

NOTRE DÉMARCHE DE SÉLECTION DES RISQUES	PAGE	13
MAÎTRISE DES RISQUES : NOS PRINCIPAUX RISQUES ET OBJECTIFS POUR LES RÉDUIRE		
- DOMAINE SOCIAL	PAGE	14
- DOMAINE ENVIRONNEMENTAL	PAGE	20
- DOMAINE SOCIÉTAL	PAGE	22
- DOMAINE ÉTHIQUE ET CORRUPTION	PAGE	23

3. PERSPECTIVES

PAGE 27

4. NOTE MÉTHODOLOGIQUE

PAGE 29



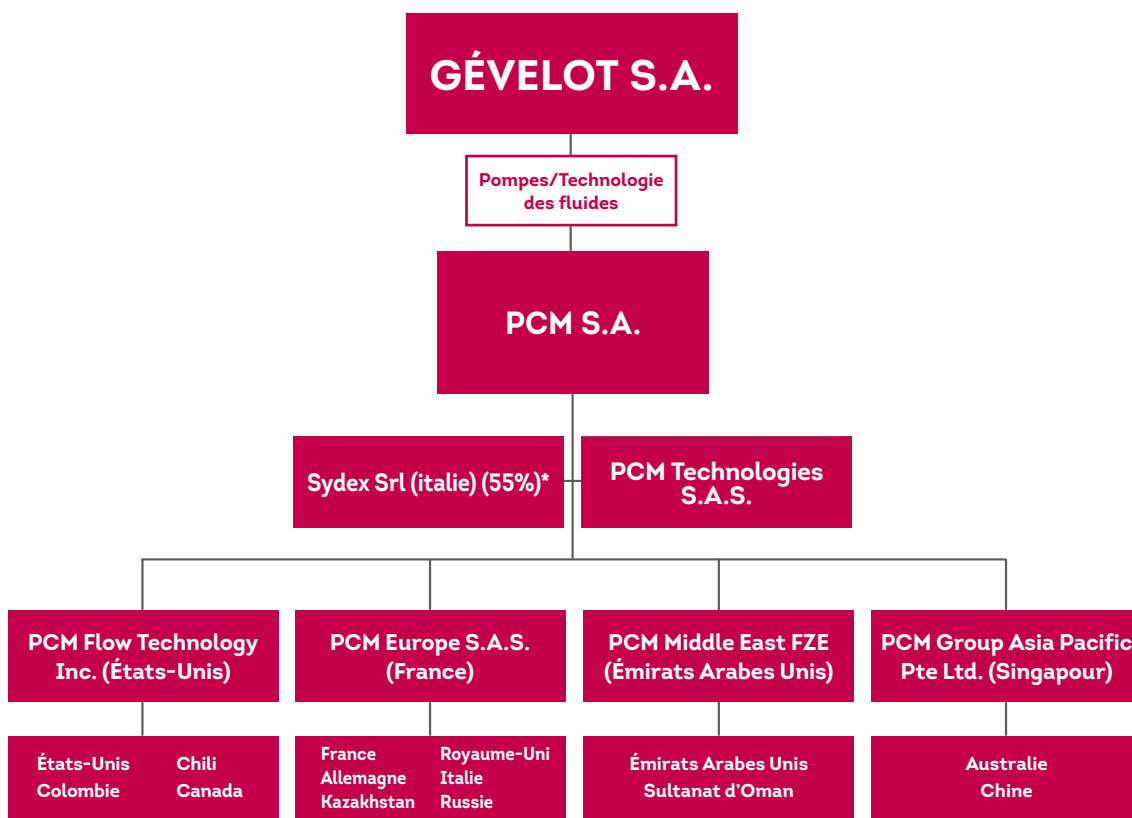
Gévelot



1. PRÉSENTATION

LE GROUPE GÉVELOT

Depuis novembre 2017, le Groupe Gévelot est constitué de Gévelot SA (holding) et essentiellement du secteur Pompes détenu au travers de sa filiale, PCM SA (holding du Groupe PCM).



* Société acquise à 55% au deuxième semestre 2016

NOTRE VISION

Rester fidèles à notre **esprit de pionnier**, être un **partenaire fiable** à la disposition de nos clients et fournir des solutions de traitement des fluides et des services innovants et rentables. Les valeurs du Groupe Gévelot guident toutes nos activités.

NOS VALEURS

Faire partie du Groupe Gévelot c'est s'investir au jour le jour pour la **réussite du client**. Le futur du Groupe dépend de collaborateurs talentueux, dynamiques et

compétents qui partagent tous les valeurs du Groupe : **engagement, respect et excellence**.

NOTRE MISSION

Notre mission est de fournir à nos clients les meilleures solutions techniques et services pour le traitement de leurs fluides complexes grâce à notre expertise unique en technologies et **systèmes de pompes à déplacement positif** pour le levage,

transfert, dosage, mixage and remplissage tant sur les marchés du **Oil & Gas** que de l'**Agroalimentaire** et de l'**Industrie**.

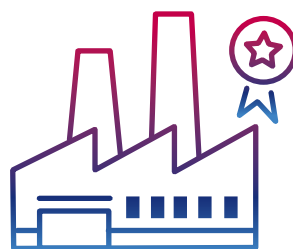
LA STRATÉGIE

Le Groupe a déterminé une stratégie globale dans le but de satisfaire ses clients finaux et d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de sa vision et de sa mission.

Les leviers qui faciliteront cette stratégie sont :



**UNE PROXIMITÉ PARTOUT
DANS LE MONDE**



L'EXCELLENCE INDUSTRIELLE



**L'EXCELLENCE
OPÉRATIONNELLE**

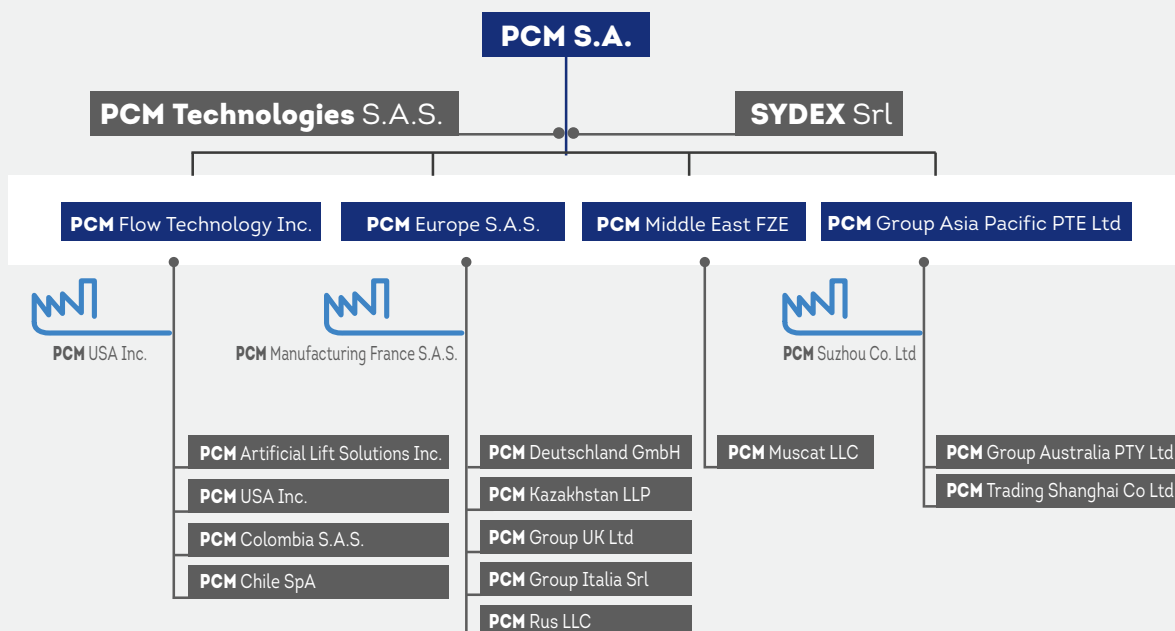


**LE DÉVELOPPEMENT
PERSONNEL DES
COLLABORATEURS
ET LEUR SÉCURITÉ**

NOTRE MODÈLE D’AFFAIRES

Gévelot SA n’ayant qu’une activité de holding, la présente Déclaration de Performance extra financière du Groupe Gévelot est donc établie sur l’activité 2018 du groupe PCM, notre unique secteur d’activités.

PCM, dont le siège social est basé à Levallois-Perret (France) est implanté sur tous les continents avec 3 sites industriels principaux et opère dans plus de 90 pays.



625
SALARIÉS
 À FIN 2018 ET
 40 NATIONALITÉS

Aujourd’hui, PCM est un groupe multinational qui comprend 625 salariés à fin 2018 et 40 nationalités différentes. Chacun contribue tous les jours au service de nos clients à travers le monde.

NOS RESSOURCES

Une présence mondiale

4 géopôles

(Asie Pacifique, Europe Russie
Afrique de l'Ouest, Amérique du Nord
et Latine, Grand Moyen Orient)
avec une organisation multicentrique

27 entités

À travers le monde toujours
au plus près de ses clients

Une équipe multiculturelle

3 sites industriels principaux

France, USA, Chine

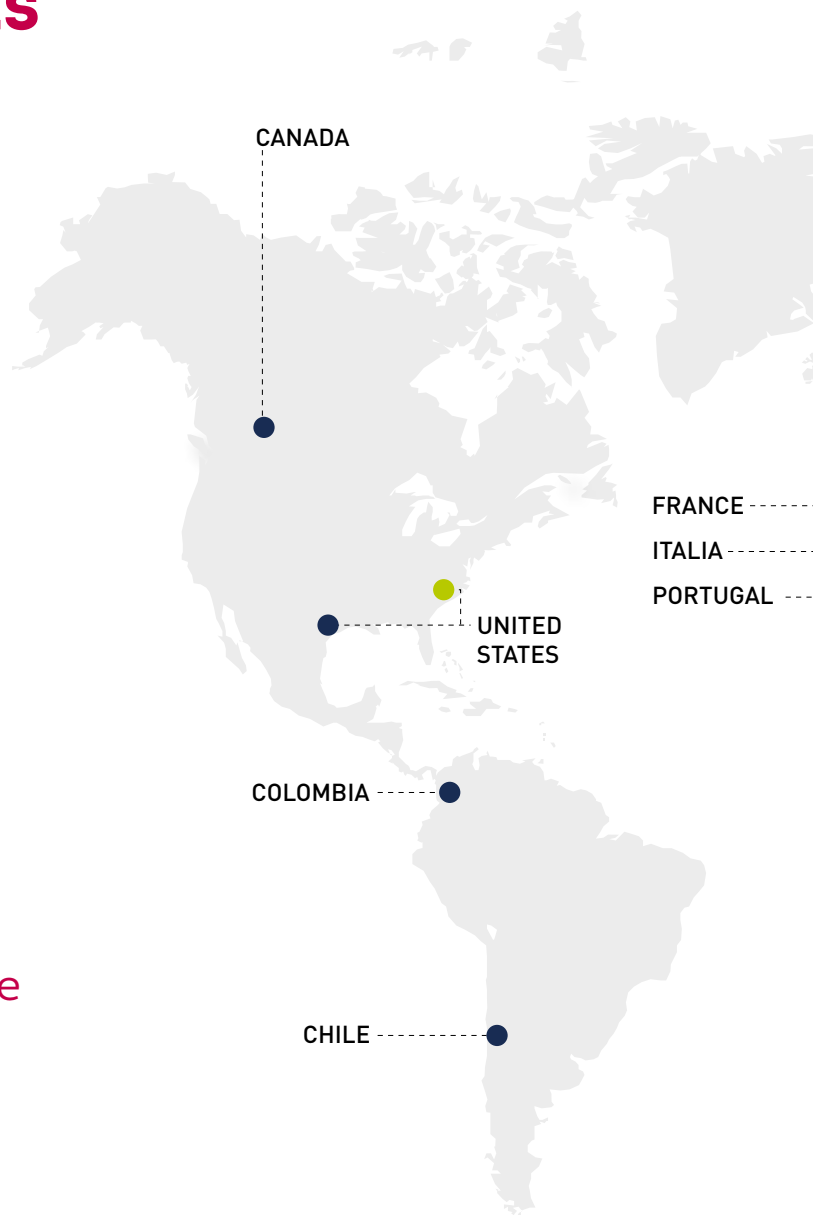
4 ateliers d'assemblage et services

Oman, Canada, Grande-Bretagne
et Australie

Une excellence opérationnelle

La stratégie industrielle du Groupe est basée sur l'excellence opérationnelle basée sur système de management par la qualité et une intégration verticale.

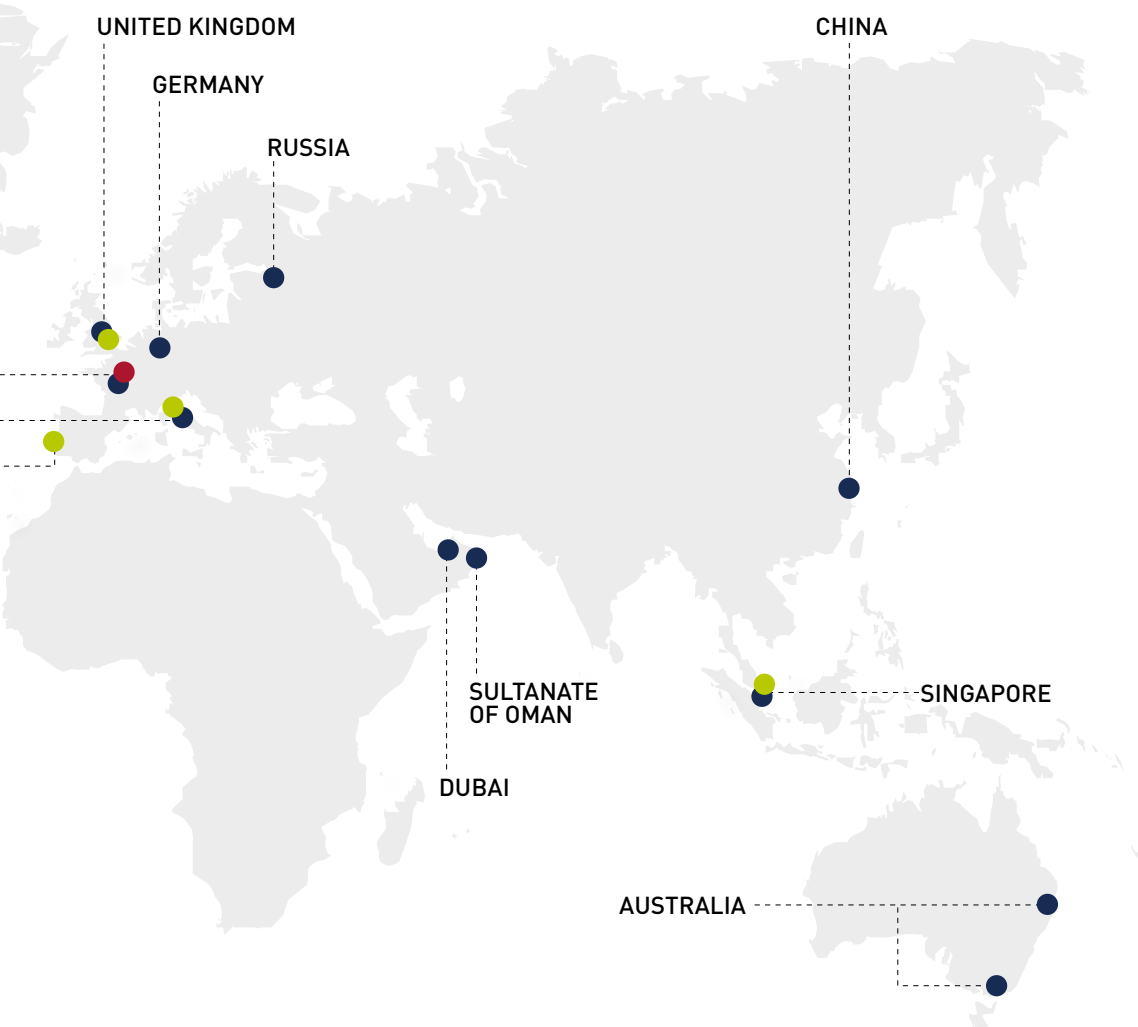
La performance opérationnelle est pour le groupe une priorité. Notre principal objectif est de garantir la qualité de notre production et d'être reconnu comme un fournisseur de premier rang.



UNITÉS DE PRODUCTION (17 000 M² EN FRANCE)

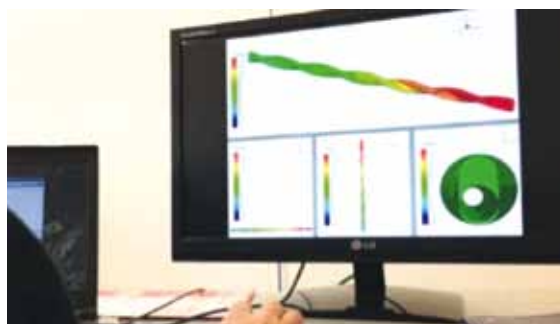
- Unité de fabrication des élastomères
- Unités d'usinage et d'assemblage

” Le Groupe accompagne ses clients partout dans le monde ”



CENTRE TECHNOLOGIQUE

- Test des fluides
- Laboratoire élastomères
- Métrologie



SIMULATION NUMÉRIQUE DES FLUIDES

- Simulations des fluides
- Recherche et modélisation

NOTRE OFFRE

Fondé en 1932, le Groupe PCM est aujourd'hui l'un des principaux fournisseurs de solutions et d'équipements de traitement des fluides dans le monde. Notre spécialité est de développer des solutions de pompage pour le transfert et le dosage de produits abrasifs, fragiles, visqueux, corrosifs, chauds et lourds.

Présent partout dans le monde, le Groupe propose, aux industriels du secteur agroalimentaire, industriel et pétrolier, une large gamme de produits comprenant des systèmes de transfert, de dosage, de mélange, de remplissage, des pompes à cavités progressives, des pompes péristaltiques ainsi que pour le secteur pétrolier, des pompes pour l'activation de puits et pour le transfert en surface.

Nos prestations de services comprennent l'ingénierie, l'installation, la maintenance, le co-développement, la consultation, la formation, la fourniture de pièces de rechange, les réparations et les mises aux normes ainsi que les tests, l'installation, l'optimisation du service.



PÉTROLE ET GAZ

PCM est l'un des principaux fournisseurs de systèmes Artificial Lift pour l'**industrie pétrolière en amont** et de services associés axés sur la **gestion de la performance** et de **pompes et systèmes API** pour l'industrie pétrolière, en amont et en aval, et propose des services associés (gestion de projets, ingénierie, maintenance sur site). Notre mission est de comprendre avec précision les demandes et les attentes de nos clients, de leur fournir les **outils de contrôle les plus performants** et ce faisant, de leur offrir la **solution innovante** la mieux appropriée et la plus **rentable économiquement pour leur application**.





**AGROALIMENTAIRE,
COSMÉTIQUE
ET PHARMACEUTIQUE**



INDUSTRIE

PCM est spécialisé dans le transfert, le dosage, le mélange et le remplissage de fluides abrasifs, fragiles, visqueux et corrosifs. PCM optimise les processus industriels tout en veillant au respect des normes alimentaires les plus strictes.



PCM offre des solutions techniques polyvalentes, simples, robustes et faciles à entretenir, conçues pour s'adapter aux besoins futurs. Quels que soient les produits avec lesquels nos clients travaillent, peu importe qu'ils soient abrasifs, fragiles, visqueux, corrosifs, chauds ou lourds, ils nécessitent un traitement spécial.



Gévelot



2. RISQUES RSE

NOTRE DÉMARCHE DE SÉLECTION DES RISQUES



9 CONTRIBUTEURS

Depuis l'automne 2018, un groupe de travail s'est constitué afin d'identifier les risques RSE.

Ainsi, 9 contributeurs ont étudié ensemble les 14 thématiques citées dans le décret d'application de l'ordonnance transposant la directive européenne, analyser les risques liés également à nos relations d'affaires, à notre activité.



38 THÉMATIQUES

De cette étude sont ressortis le périmètre de la Déclaration de performance extra financière le plus pertinent et représentatif du Groupe, ainsi qu'une liste de 38 thématiques relatives à notre maîtrise des risques dans les domaines social, environnemental, sociétal et éthique et corruption.



9 PRIORITÉS

MAÎTRISE DES RISQUES

L'entreprise a procédé conformément aux articles : L. 225-102-1 et R.225-104 du Code de commerce à la revue de ses principaux risques extra financiers à partir de l'analyse de leur matérialité existante, de leur pertinence et de la gravité de leurs enjeux liés à l'analyse des risques financiers.

Les principaux risques identifiés au regard des thématiques classées précédemment selon les grands chapitres sont présentés ci-dessous.

Domaine Social

- Garantir l'application de la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité pour un objectif zéro accident
- Renforcer l'attractivité pour recruter des talents
- Maintenir la qualité du dialogue social
- Garantir l'adéquation entre les compétences de nos collaborateurs et les prérequis de leurs métiers

- Développer la responsabilité sociale de l'entreprise

Domaine environnemental

- Réduire l'impact environnemental en optimisant la gestion des déchets et en favorisant les initiatives éco responsables en veillant à appliquer la réglementation :
 - Elargir le champ de certification ISO du Groupe
 - Développer la conception de pompes éco-conçues
 - Valoriser, recycler nos déchets
 - Favoriser une alimentation responsable, équitable et durable

Domaine sociétal

- Garantir la bonne pratique des achats
 - Déployer la démarche d'achats responsables
 - Défendre une éthique des affaires

Domaine éthique et corruption

- Prévenir et lutter contre la corruption
 - Garantir la Conformité
 - Sensibiliser à travers le Code de déontologie
 - Protéger les données
 - Prévenir du délit d'initié
 - Lutter contre l'évasion fiscale et la corruption

Il est noté que les thématiques « conséquences sur le changement climatique » et « lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable » ne concernent pas le Groupe Gévelot au regard de ses activités.

Le périmètre retenu pour l'élaboration de la présente Déclaration de performance extra financière pour l'année 2018 est :

- La France (PCM SA, PCM Europe SAS, PCM Manufacturing France SAS et PCM Technologies SAS)
 - L'Italie (PCM Group Italia Srl)
 - L'Allemagne (PCM Deutschland GmbH)
 - Et le Royaume-Uni (PCM Group UK Ltd).
- Cet échantillon représente 60% de l'effectif total du groupe Gévelot, et près de 50 % du Chiffre d'Affaires.

En termes d'implantation industrielle, les bâtiments administratifs et de production de ces 4 entités représentent plus de 60% de la surface industrielle totale du groupe.



Domaine Social

GARANTIR L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ POUR UN OBJECTIF ZÉRO ACCIDENT

Enjeu

Safety First. C'est l'objectif n°1 du groupe qui depuis les 5 dernières années s'est amélioré de près de 60 % en passant de 24 accidents en 2014 à 9 en 2018.

Le progrès est réel et la tendance à l'amélioration continue mais la vigilance est de mise au quotidien pour atteindre l'objectif ZERO accident en 2022.

La politique

La politique QHSE du groupe est articulée autour de 8 objectifs dont le premier est univoque : SAFETY FIRST. Plus qu'un slogan, « SAFETY FIRST » est l'expression de la volonté du Groupe d'assurer de la façon la plus efficace qui soit la sécurité de l'ensemble des salariés PCM.

« *Nous allons continuer à croître et à apporter une contribution positive à la société par la réalisation de projets et de produits de qualité en toute sécurité (...)* Notre système de management QHSE est un facteur clé de succès pour PCM. A ce titre, l'engagement de chacun est essentiel. » - Mario Martignoni, PDG de Gévelot ; extrait de notre Politique QHSE Groupe.

Aussi, PCM mobilise et dédie des ressources matérielles et humaines pour que la sécurité soit au-delà de la priorité managériale, une vraie valeur pour chaque salarié.

L'implication de la direction, la formation, les investissements techniques, la culture d'entreprise sont autant de preuves d'engagement pour atteindre l'objectif fixé.

Les actions mises en œuvre

■ L'implication de la direction

Elle se traduit dans les faits par une participation active et mensuelle aux inspections HSE ; ces inspections consistent à vérifier que les consignes de sécurité (issues de secours dégagées, accès aux extincteurs...) et environnementales (produits chimiques sur rétention, le tri sélectif...) sont comprises et respectées. La direction est également partie prenante dans la validation et diffusion des principales règles sécurité.

Les revues de direction rappellent enfin les divers accidents survenus dans l'année écoulée et permettent une validation des mesures correctives et préventives adaptées.

■ La formation

PCM s'engage à améliorer la culture sécurité de l'ensemble des collaborateurs du groupe en mettant à disposition des modules de formation e-learning HSE (ou formation en ligne), en dispensant des formations dédiées au poste occupé (pontier élingueur, habilitation électrique, gestes et postures...)

■ **Les investissements techniques**

PCM donne les moyens à ses collaborateurs de travailler en sécurité grâce aux équipements (Equipement de Protection Individuelle), au matériel (système de suggestions, boîte à idées) et aux innovations (nouvelles machines à Commande Numérique).

■ **La culture d'entreprise**

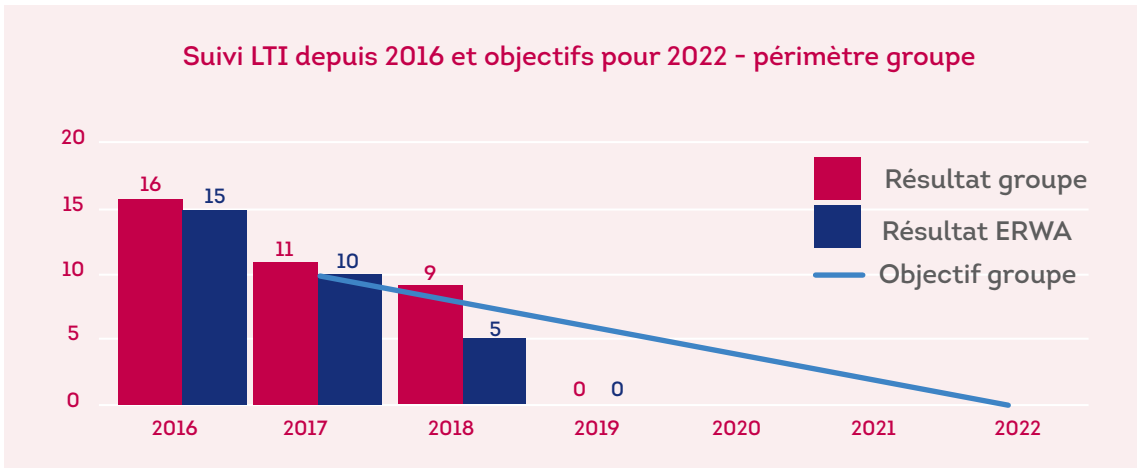
Afin que la sécurité soit perçue comme une valeur et non pas comme une contrainte, PCM organise depuis 2017 des événements dédiés à la sécurité. L'objectif est de sensibiliser chaque participant volontaire à une thématique spécifique tel que par exemple, la sécurité routière, l'échauffement avant la prise de poste, l'ergonomie des postes de travail, les risques liés aux opérations de soudage etc.

Un site intranet est également disponible pour communiquer largement et régulièrement sur les projets clés liés à chaque objectif et sur les résultats atteints. **Enfin, comme la sécurité est l'affaire de toutes et tous, la performance individuelle et collective est évaluée annuellement en tenant compte des résultats sécurité atteints ;**

Les résultats et KPI

KPI :

LTI : 5 accidents en ERWA en 2018, avec une évolution constante chaque année ; une réduction de près de 44 % des LTI est à noter depuis 2016 au niveau du groupe, en témoigne le graphe ci-après :



Les résultats :

Tf : 9.75 (taux de fréquence). Le taux de fréquence (nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à un jour, accidents survenus au cours d'une période de 12 mois par million d'heures de travail) évolution à la baisse confirmée au niveau groupe, Tf de 12 en 2018. Cette amélioration est la conséquence logique de la réduction en volume du nombre d'accidents enregistrés.

Tg : 0.32 (taux de gravité qui représente le nombre de journées perdues par incapacité temporaire pour 1 000 heures travaillées). L'indicateur est en hausse (dégradation) compte tenu de la gravité des accidents survenus. Il y a eu moins d'accidents en nombre mais ayant entraîné des soins médicaux impliquant des nombres de jours d'arrêt de travail plus longs.

NOMBRE DE PERSONNES AYANT PARTICIPÉ AUX JOURNÉES DE LA SÉCURITÉ :

253 PERSONNES EN 2018

+83 /2017

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ POUR RECRUTER DES TALENTS

Enjeu

Le Groupe s'engage à être, vis-à-vis de ses Collaborateurs, un employeur responsable dans toutes ses activités, dans le but de favoriser l'engagement et la créativité qui sont des éléments essentiels de sa réussite. Pour promouvoir l'attractivité du secteur et participer à la formation des futurs collaborateurs du groupe, un effort particulier sur l'alternance a été engagé. En 2018, le Groupe a également décidé de s'engager pour renforcer la mixité. En effet, comme dans l'ensemble du secteur industriel, les femmes représentent encore un faible pourcentage des effectifs, surtout sur les postes techniques.

La politique

Le Groupe favorise un relationnel entre collègues fondé sur la courtoisie, la considération, la reconnaissance et la discrétion.

Le Groupe met en œuvre une politique volontariste pour l'accueil des jeunes en alternance sur l'ensemble des métiers de l'entreprise et à tous les niveaux de formation, du **CAP au master**.

Afin d'accroître la mixité dans le groupe, et de participer à l'attractivité du secteur industriel, Gévelot a décidé d'adhérer à l'association « Elles Bougent » qui promeut auprès de collégiennes et lycéennes les métiers de l'industrie.

Les actions mises en œuvre

■ Les relations entre entités du Groupe

PCM veille à ce que les relations au sein de ses entités s'opèrent dans la transparence et l'équilibre.

Le Groupe s'assure en particulier du fait qu'elles se transmettent des informations exactes et sincères, et que lorsqu'elles sont amenées à avoir entre elles des relations d'affaires, elles observent avec la même vigilance la loyauté qui est due aux clients, fournisseurs ou partenaires extérieurs.

Dans l'intérêt du Groupe, elles mettent en place toute mesure permettant de prévenir les litiges. Dans le cas où un litige n'aurait pas pu être évité, une solution juste est

recherchée dans l'intérêt supérieur du Groupe, chacun étant animé par un esprit de conciliation, de transparence et de bonne foi.

■ Les conditions de travail

Le groupe PCM est particulièrement attentif aux conditions de travail de ses Collaborateurs.

Il s'engage à respecter les règles légales en vigueur en matière d'hygiène, de santé et de sécurité au travail et à prendre toutes les précautions raisonnables pour maintenir un environnement de travail sûr et sain pour chacun. Ainsi, en cas de risque exposant la vie et la santé, il reconnaît l'intérêt du droit de retrait lorsque celui-ci est mis en œuvre en conformité avec la législation.

Le Groupe s'efforce aussi de réduire les risques sanitaires et professionnels. Il veille à maintenir un niveau d'information suffisant pour que chacun puisse remplir ses missions, et à garantir l'existence et le bon fonctionnement d'un dialogue social pour traiter localement de ces sujets.

De son côté, chaque Collaborateur doit veiller à ce que ses actes n'entraînent aucun risque pour lui-même ou pour les autres et signaler à sa hiérarchie tout comportement, installation ou risque potentiel pouvant compromettre la sécurité de son environnement de travail, ainsi que tout accident ou incident, même mineur dont il pourrait avoir connaissance.

Le groupe diffuse largement ses annonces tant en interne qu'en externe afin de pourvoir à ses postes et veille à apporter un suivi qualitatif aux parcours des candidats. De nouvelles actions ont également été mises en place pour rendre l'entreprise plus attractive et visible des candidats :

- Utiliser de nouveaux supports de diffusion des annonces sur LinkedIn notamment
- Mettre en place des fiches métiers pour communiquer sur les salons après des étudiants
- Créer des vidéos métiers diffusées en interne et en externe

- Adhérer à l'association « Elles bougent » qui vise à susciter des vocations féminines pour les métiers industriels.

Les critères de non-discrimination sont respectés et les postes sauf contraintes particulières sont ouverts aux travailleurs handicapés.

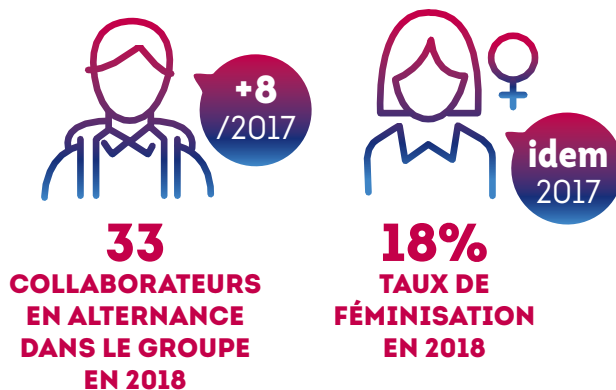
Une politique très volontariste sur l'apprentissage a été mise en place, et nous a permis d'accueillir 28 alternants en 2018 (contrats d'apprentissage et de professionnalisation) concernant l'ensemble des métiers de l'entreprise : fonctions techniques, administratives et commerciales.

La procédure d'accueil a été entièrement revue afin d'améliorer et d'accélérer la phase d'intégration des nouveaux collaborateurs. Un système de parrainage interne a été notamment créé afin que chaque nouvel embauché puisse apprendre les codes formels et informels de l'entreprise. Ce parrain est présent de le premier et accompagne le nouvel embauché dans son intégration.

Le groupe a participé à l'Édition 2018 du Challenge InnoVaTech, une co-organisation Istia - école d'ingénieur de l'Université d'Angers et Arts et Métiers Angers. Le challenge s'est déroulé dans les locaux des Arts et Métiers d'Angers.

Nos marraines « Elles Bougent » sont intervenues dans plusieurs Lycées de la région Pays de Loire pour promouvoir les métiers de l'industrie.

Les résultats et KPI



MAINTENIR LA QUALITÉ DU DIALOGUE SOCIAL

Enjeu

Attachés à la cohésion sociale et à la stabilité, notamment en période de transformation de notre organisation, nous portons une attention accrue à la qualité du dialogue social avec les instances de représentation des salariés ainsi qu'au respect des diversités et du principe d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations.

La politique

Les salariés du Groupe et leurs représentants ont une place et un rôle privilégiés, notamment dans les échanges constructifs avec le management. Ainsi, dans la plupart des sociétés du Groupe, existent des représentants des salariés majoritairement élus. Les thèmes couverts par le dialogue social varient selon les sociétés mais certains se retrouvent tels que l'hygiène et la sécurité, la durée du travail, les rémunérations, la formation ou encore l'égalité des chances.

- Publication de la charte du droit à la déconnexion
- Information auprès des managers sur le handicap
- Réalisation, diffusion et affichage du « LIVRET SENSIBILISATION HANDICAP »
- Participation à la « Semaine du Handicap »



Les résultats et KPI



Les actions mises en œuvre

- 3 Accords d'intéressement en vigueur
- 1 Accord sur le télétravail négocié et signé en 2018

GARANTIR L'ADÉQUATION ENTRE LES COMPÉTENCES DE NOS COLLABORATEURS ET LES PRÉ-REQUIS DE LEURS MÉTIERS

Enjeu

Les innovations technologiques, la robotisation, ou la numérisation sont toutes des causes de la révolution que vit aujourd'hui l'industrie. Gévelot doit s'adapter et s'engager dans cette révolution qui modifie en profondeur les métiers, l'organisation de la production et du travail mais aussi et surtout les compétences des salariés ?

La place du salarié dans cette transformation est centrale. Il est donc essentiel d'anticiper et de comprendre ses impacts sur leurs compétences et les pistes possibles pour les accompagner au mieux dans ces changements organisationnels.

La politique

La formation est au cœur de notre politique de Ressources Humaines. Il s'agit notamment d'anticiper les évolutions au sein de chaque métier, de piloter la montée en compétences des collaborateurs et d'assurer le maintien de leur employabilité, d'identifier les besoins d'expertise ou encore de garantir un référentiel fonctions mondial au travers d'un référentiel commun au sein du groupe.

Les actions mises en œuvre

Les actions du Groupe en matière de formation se déclinent autour de cinq grands enjeux :

- Partager les fondamentaux de la culture Groupe quel que soit le lieu dans lequel vous travaillez sur la planète ;
- Renforcer les compétences clés dans tous les métiers du Groupe ;
- Accompagner les salariés pour développer la diversité culturelle de notre groupe au moyen de formations linguistique et interculturelles ;
- Supporter la stratégie du Groupe sur la sécurité pour atteindre notre objectif de Zéro accident.

L'effort du Groupe en matière de formation est resté soutenu en 2018, avec sur le périmètre concerné avec 5 306 heures de formation réalisées en 2018.

L'accélération de la digitalisation des programmes de formation dans le Groupe commencée en 2016 a pour objectifs d'accroître l'efficacité pédagogique des dispositifs et de toucher le plus grand nombre dans les meilleurs délais.

En 2018, le groupe s'est doté d'un nouvel outil informatique permettant de supporter et de promouvoir la formation dans le groupe. Chacun dans l'entreprise peut être amené à créer son propre contenu pour partager son savoir avec l'ensemble des salariés du groupe. L'outil digital nous permet également de favoriser l'intégration des nouveaux arrivants en leur donnant accès à un socle de formations sur des domaines aussi divers que la connaissance de l'entreprise, la compliance, la sécurité, nos produits et nos marchés.

Les résultats et KPI



+13
/2017

56

E-LEARNING À DISPOSITION
AU 31/12/2018

DÉVELOPPER LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

Enjeu

Une de nos plus grandes forces est la diversité de notre main-d'œuvre, avec des hommes et des femmes de nombreuses nationalités et origines qui travaillent ensemble et partagent des objectifs communs.

La politique

Notre démarche RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise) s'inscrit dans les valeurs de respect, d'excellence et d'engagement de notre entreprise.

Nous voulons ancrer une forte culture au sein du groupe PCM en respectant les normes les plus élevées et dont les employés peuvent être fiers. Sur la base de nos valeurs, PCM met en œuvre une démarche de responsabilité sociale qui soutient une sélection de projets sociaux, culturels, sportifs ou humanitaires dans les régions et les environnements sociaux dans lesquels vivent nos employés. Notre démarche RSE s'inscrit dans les axes stratégiques du Groupe.

Les actions mises en œuvre

PCM a mis en place des comités RSE dans l'ensemble du Groupe. Ces comités sont basés sur le volontariat des collaborateurs et sont dotés d'un budget propre. Les décisions sont prises au sein de ces comités en autonomie.

En 2018, 9 actions ont été mises en œuvre au sein du Groupe.

Sur le périmètre concerné (France, Grande-Bretagne, Italie, Allemagne), 4 actions majeures ont été réalisées :

- Partenariat avec l'association Cœur de Forêt qui œuvre depuis plus de 10 ans pour la protection et la valorisation des forêts et des Hommes.

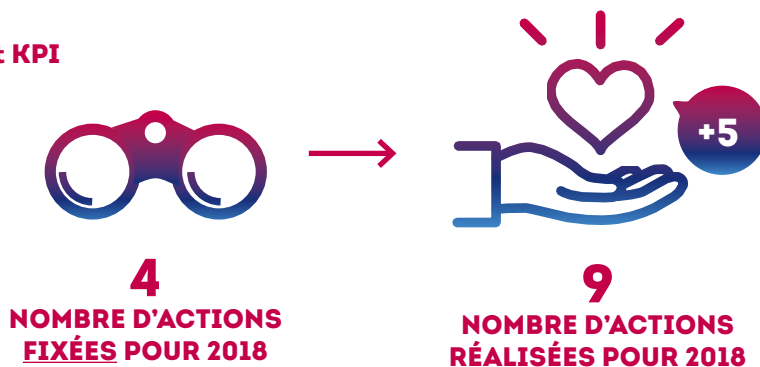
En lien avec l'axe 2 « Personnes & sociétés » du programme RSE

- Don de matériel auprès d'écoles partenaires,
- Don de chaussures pour financer des séjours de répit pour les enfants atteints de cancer,
- Relais marathon avec versement des cotisations d'inscription à l'association le Rire Médecin.

De plus, sur les zones Moyen Orient et Etats-Unis, les actions suivantes ont été réalisées :

- Keep Children Playing : Fabrication de jouets à destination des enfants réfugiés dans le Moyen Orient
- Collecte de fournitures scolaires pour les enfants aux Etats-Unis

Les résultats et KPI





Domaine environnemental

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL, EN OPTIMISANT LA GESTION DES DÉCHETS ET EN FAVORISANT LES INITIATIVES ÉCO-RESPONSABLES EN VEIL- LANT À APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION

Enjeu

Dans le cadre de ses opérations et activités, le groupe PCM a à cœur de créer des produits et de fournir des services de manière durable et responsable sur le plan de l'environnement afin de préserver et protéger les ressources naturelles de la planète : éco conception, politique achats RSE, recyclage et valorisation des déchets.

La politique QHSE et système de management

PCM entend être reconnu comme un leader QHSE de l'industrie pétrolière, du secteur agroalimentaire et industriel.

Le cœur de notre activité est la satisfaction de nos clients, la santé et la sécurité de nos employés et la protection des milieux naturels dans lesquels nous opérons.

PCM est engagé dans une politique Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement en conformité avec les normes internationales ISO. Déjà certifié ISO 9001, l'ambition de PCM est d'élargir son champ de certification à la norme ISO 45001 sur son site principal d'ici 2020 et sur l'ensemble des sites de production pour les normes ISO 45001, ISO 14001 et 50001 d'ici 2022.

Nous favorisons une culture d'amélioration continue grâce à une communication, une évaluation et une analyse environnementale disponible et mise à jour régulièrement.

Nous veillons au respect de l'ensemble des lois et codes en matière d'environnement.

Nous promovons notre établissement classé au titre de la protection de l'environnement (ICPE) en tant que référence en matière de bonnes pratiques (arrêté préfectoral) vis-à-vis des autres sites industriels ;

Nous nous efforçons d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments existants.

Les actions mises en œuvre

■ **Pour réduire l'impact environnemental en optimisant la gestion des déchets et en favorisant les initiatives éco-responsables,**

PCM conçoit, et développe des pompes éco-conçues qui nécessitent moins de pièces de rechange de par leur durée de vie plus longue.

Une pompe éco-conçue nécessite également moins de matières premières pour la fabrication. Etant plus légère, plus compacte, elle nécessite moins d'énergie.

PCM développe aussi avec plusieurs prestataires des flux de recyclage et de valorisation de ses déchets. Par exemple, pour les DEEE (Déchets Equipements Electriques et Electroniques), PCM a souscrit à un éco-organisme pour assurer leur gestion. Le choix de nos prestataires pour les déchets dangereux et banals (DID, DIB) tient compte de leur localisation géographique et des moyens dont ils disposent pour valoriser/recycler nos déchets.

Dans la perspective d'optimiser la gestion de nos déchets les actions suivantes ont été engagées :

- Développer des démarches éco responsables avec nos fournisseurs pour réduire au strict minimum les plastiques et cartons dans les emballages,
- Des opérations de sensibilisation du personnel PCM à utiliser modérément les absorbants,
- Des contrôles d'acidité des eaux nécessaires à nos essais pour ainsi éviter leur traitement en tant que déchets,
- Un accord a été signé pour s'assurer que nos effluents industriels respectent les exigences des stations d'épuration. (MES (Matières en Suspension), concentrations de certaines substances chimiques, pH, température...)

- Réduire nos quantités d'huile soluble par une rétention plus imperméable aux eaux de pluie.

■ **Réduire l'impact environnemental c'est aussi :** Mettre en place et garantir une veille réglementaire assurer le suivi des textes applicables et permettre d'apporter assistance quand cela est nécessaire.

Assurer un suivi de la conformité de notre parc machine pour prévenir des risques de pollutions et s'affranchir de risque de contamination des sols (systématisation des bacs de rétention, système de filtration, ...)

Se faire accompagner d'un conseiller à la sécurité pour nous aider à respecter la réglementation en matière de transport des marchandises dangereuses par route. (ADR) Un audit annuel est réalisé afin de mesurer les améliorations engagées. PCM vérifie également que ses transporteurs sont qualifiés pour le transport de ce type de marchandise.

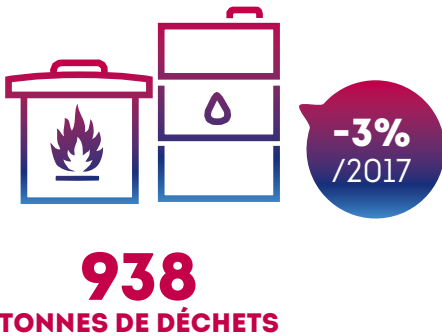
Communiquer les résultats de rejets atmosphériques, des rejets aqueux et la production de déchets auprès de l'INERIS (Institut National de l'Environnement industriel et des Risques).

La conformité de nos résultats ainsi que les actions engagées suite au dernier bilan énergétique (abandon chaudière fioul, récupération de la chaleur émise par les compresseurs ...) montrent notre faible impact environnemental. Les activités du groupe représentent donc un impact négligeable sur les conséquences liées au changement climatique.

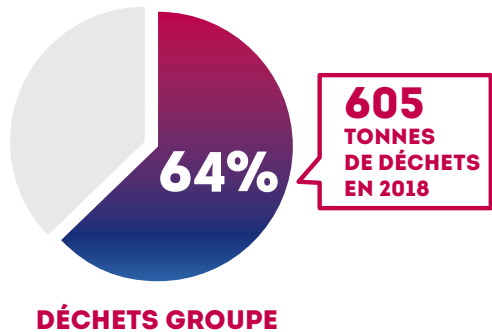
PCM est aussi engagé, avec l'aide de son service restauration en France, à des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire (valorisation de nos déchets non alimentaires tels barquettes plastiques, boîtes de conserves ...). PCM favorise aussi une alimentation responsable équitable et durable en privilégiant les achats locaux et de proximité.

KPI

TOTAL VOLUME DÉCHETS DIB/DID (DIB - DÉCHET INDUSTRIEL BANAL, DID DÉCHET INDUSTRIEL DANGEREUX) :



POUR LES ENTITÉS PRISES EN COMPTE



Résultats



0
MISE EN
DEMEURE SUR
NOTRE SITE
ICPE

0
DÉVERSEMENT
ACCIDENTEL
SUR LA ROUTE

0
POLLUTION
RECENSÉE

0
ACCIDENT GRAVE
dans lequel la
responsabilité de
PCM est engagée

0
INCIDENTS
sans impact sur
l'environnement



Domaine sociétal

| GARANTIR LA BONNE PRATIQUE DES ACHATS |

Enjeu

PCM interagit fortement avec ses partenaires sous-traitants et fournisseurs à travers ses différentes filiales. Ceux-ci s'engagent à :

- Défendre une éthique des affaires, selon le code de déontologie PCM ;
- Respecter et promouvoir les Droits de l'Homme et du citoyen, ainsi que le droit social ;
- Tout mettre en œuvre pour assurer la santé et la sécurité des salariés ;
- Diminuer l'impact environnemental de leurs activités.

En accord avec ces choix, PCM a mis en place des Bonnes Pratiques Achats Responsables (ex : décider en cout complet) et des plans d'animation Fournisseurs (rencontres régulières).

La politique

PCM conduit une politique achats afin de satisfaire ses objectifs d'excellence et de compétitivité, en accord avec la politique industrielle, tout en respectant les principes de la démarche RSE. Cette politique est commune à tous les clusters et sociétés du groupe et portée par une organisation internationale.

Ainsi, le groupe PCM développe constamment un panel cible international de fournisseurs responsables et performants, en lien avec la démarche RSE.

La politique achats s'articule autour de trois grands axes :

- Garantir la disponibilité et la conformité des produits et services ;
- Améliorer la compétitivité et la position concurrentielle du Groupe ;
- Déployer une démarche achats responsables.

La politique achats implique non seulement le respect mutuel du Code de déontologie PCM, mais aussi le respect des exigences liées à la Conformité.



Les actions mises en œuvre

- PCM Europe est signataire de la charte « Achats Fournisseurs Responsables », appliquée dans les processus de l'entreprise ; elle attend également de ses fournisseurs une application dans ce sens
 - PCM contractualise l'ensemble des achats, soit sous forme de contrat avec les fournisseurs, soit sous forme de Conditions Générales d'Achats (communiquées sur www.pcm.eu)
- PCM évalue ses fournisseurs et gère les plans de progrès en collaboration avec eux.



Résultats et KPI



90%

TAUX DE SERVICE FOURNISSEUR

PCM Manufacturing
France S.A.S. (% de livraison en accord avec les dates confirmées)



21%

DES FOURNISSEURS

ont signé un contrat d'achats, en conformité avec la politique Achats



Domaine éthique et corruption

PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA CORRUPTION

Enjeu

Les valeurs de conformité, d'éthique et de déontologie sont primordiales dans les relations que le Groupe Gévelot et ses employés entretiennent avec les autorités, nos clients, nos fournisseurs, nos banques et toutes les autres parties prenantes.

Les risques de sanctions financières et pénales, la dégradation possible de l'image, font peser une menace constante sur toute entreprise qui ne se préoccuperait pas de l'éthique de ses activités et de la prévention et de la lutte contre la corruption.

Il est donc primordial pour le Groupe Gévelot de continuer à déployer une approche globale vertueuse sur l'ensemble des sujets liés à l'éthique.

De plus, le Groupe considère comme fondamental le respect des valeurs universelles et des droits de l'homme.

Il entend ainsi se conformer :

- À la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- Aux conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en particulier en ce qui concerne le refus du travail des enfants et du travail forcé ou

obligatoire, ainsi que l'esclavage moderne et la traite des êtres humains ;

- Aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales ;
- Aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.

La politique

Le Groupe entend exercer ses activités en toute honnêteté et impartialité, en conformité non seulement avec les lois, les conventions et les réglementations en vigueur dans les différents pays où le Groupe intervient, mais aussi avec les principes décrits dans son Code de déontologie.

Il est important qu'il soit appliqué en permanence dans le cadre des relations avec les Collaborateurs, les partenaires extérieurs du Groupe et ses concurrents, ses clients, ses actionnaires et, de manière plus générale, la société civile. Pour ce faire, le Groupe s'engage à maintenir à jour ses politiques internes et procédures pour toujours se conformer aux lois et règlements qui s'appliquent à lui.

Le Groupe attend de ses Collaborateurs et partenaires extérieurs qu'ils respectent également l'ensemble des droits fondamentaux, ainsi que les réglementations locales en vigueur en matière d'emploi et de conditions de travail.

Le Groupe s'engage à observer les législations et réglementations sur l'emploi applicables partout où il opère. Chaque Collaborateur doit veiller au respect de l'ensemble de ces droits fondamentaux et ne rien faire qui puisse compromettre ces engagements – notamment ceux qui prévoient la liberté d'association, le respect de la vie privée, l'interdiction du travail forcé ou celui des enfants et la suppression des discriminations face à l'emploi – conformément aux règles établies par l'OIT.

Les actions mises en œuvre

■ Nomination d'un responsable conformité

Le rôle de la fonction conformité au sein de Gévelot est de s'assurer que les risques auquel le Groupe s'expose de par ses activités soient pris en compte dans les décisions stratégiques et du quotidien, de la Direction aux Collaborateurs.

■ Un Code de déontologie actualisé

Pour sensibiliser ses Collaborateurs, le Groupe a mis à jour en 2017 son Code de Déontologie qui traite de toutes les thématiques de l'éthique et de la conformité. Ce code est signé par tous les Collaborateurs qui s'engagent à le respecter et est disponible en 5 langues (français, anglais, italien, espagnol et chinois).



■ Des Conditions Générales d'Achat mises à jour

En complément, les Conditions Générales de Vente et les Conditions Générales d'Achat ont été mises à jour en 2018, et elles incluent dorénavant des mentions interdisant strictement toute corruption, que ce soit au niveau de nos clients ou de nos fournisseurs. De même, les contrats établis avec nos agents et distributeurs comportent ces mêmes clauses.

■ Des formations en ligne

En parallèle, un e-learning « Introduction à la conformité » a été suivi par tous les collaborateurs, afin de leur transmettre les notions importantes de la conformité et qu'ils sachent comment réagir et qui contacter en cas de doute ou de problème. De plus, des campagnes de sensibilisation à l'éthique et à la prévention et à la lutte contre la corruption sont régulièrement menées par le responsable conformité groupe auprès des employés à travers le monde.

Un des thèmes principaux de la politique Conformité du Groupe Gévelot est la prévention et la lutte contre la corruption. Afin que les Collaborateurs soient capables d'identifier les tentatives de corruption, et sachent y apporter la réponse adéquate, un e-learning « Prévention et lutte contre la corruption » a été réalisé et suivi en 2018 par 60 Collaborateurs considérés comme potentiellement exposés à ce risque. Cet e-learning traite des différents types de corruption que les Collaborateurs peuvent rencontrer, et leur donne les clés pour pouvoir les refuser.

■ La Protection des Données

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est le nouveau texte de l'Union Européenne qui définit les règles et obligations qui s'appliquent au traitement des données à caractère personnel. Il est entré en application le 25 mai 2018.

Son but est de renforcer les droits des personnes, responsabiliser les acteurs traitant des données et de faciliter la coopération entre les autorités de protection des données.

Le Groupe Gévelot s'engage à traiter de manière conforme toutes les données personnelles en sa possession dans le cadre de ses responsabilités liées à la RGPD. Des procédures ont donc été mises en place, ainsi que la nomination d'un Data Protection Officer pour coordonner le tout.

■ Prévention du délit d'initié

Dans le cadre de la prévention du délit d'initié, le Groupe Gévelot a établi une notice d'information destinée aux personnes identifiées comme potentiellement détentrices d'informations privilégiées. Cette notice a pour objectif de rappeler que chacun est, à titre personnel, concerné par la législation française relative aux délits et manquements d'initiés, et plus particulièrement ceux relatifs à l'utilisation ou à la divulgation d'informations privilégiées.

Cette législation concerne potentiellement tous les actionnaires (associés), dirigeants, salariés et personnes non-salariés du Groupe Gévelot, qu'ils soient, ou non, actionnaires, dirigeants, salariés ou non-salariés de la société Gévelot, quelle que soit la société du Groupe au sein de laquelle ils travaillent ou exécutent leurs fonctions/mandats, le pays où ils résident et leur nationalité.

Conformément à la réglementation qui lui est applicable, la société Gévelot est tenue d'établir, de mettre à jour, et de tenir à disposition de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) des listes des personnes ayant accès, de manière régulière ou occasionnelle, à des informations dites « privilégiées » la concernant directement ou indirectement. Les tiers ayant, dans les mêmes conditions, accès à ces informations dans le cadre de leurs relations professionnelles avec la société Gévelot font également l'objet d'une liste. Il est à noter que l'absence de mention d'une personne sur une liste ne préjuge en rien de sa qualité éventuelle d'initié. Les personnes inscrites sur le registre des initiés sont informées par courrier et reçoivent la

notice d'information sur la prévention du délit d'initié.

Cette liste, communiquée à l'AMF sur sa demande, est conservée par Gévelot pendant un délai de cinq ans à compter du jour de son établissement ou son actualisation.

Dans ce cadre, la société Gévelot est tenue d'informer les personnes concernées des règles applicables en matière de détention, de communication et d'utilisation d'une information privilégiée, et des sanctions encourues en cas de violation de ces règles. Cette information est automatiquement adressée par courrier chaque début d'année civile aux personnes inscrites sur le registre des initiés.

■ D'autres outils pour prévenir et lutter contre la corruption

Le Groupe Gévelot n'atteint pas à ce jour les seuils de la Loi Sapin II sur la prévention de la corruption (500 personnes et 100 millions d'euros de chiffre d'affaire). Malgré toutes les analyses et certaines actions exigées par cette loi (cartographie des risques liés à la corruption, dispositif d'alerte interne, formation du personnel, code de conduite) sont déjà en place, et les autres suivront rapidement, afin que le Groupe soit prêt dès que les seuils seront franchis.

Résultats et KPI



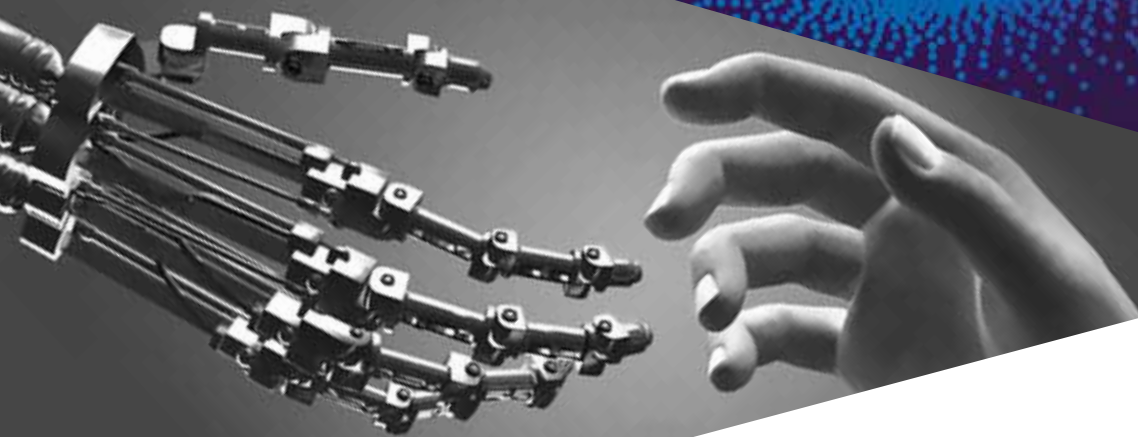
100%
POURCENTAGE DES NOUVEAUX EMPLOYÉS
 ayant suivi le e-learning
 « Introduction à la conformité »
 en 2018



36%
POURCENTAGE DES EMPLOYÉS POTENTIELLEMENT EXPOSÉS AUX RISQUES DE CORRUPTION
 ayant suivi le e-learning
 « Prévention et lutte contre la corruption »



Gévelot



3.PERSPECTIVES

UN AVENIR RESPONSABLE

Le groupe Gévelot s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de ses performances RSE et les résultats obtenus pour l'année écoulée confortent le Groupe dans sa démarche de responsabilité sociétale.

Ainsi, Gévelot renforce ses actions pour l'année à venir notamment dans le cadre de son programme RSE engagé en 2018.

De plus, Gévelot continue ses efforts pour développer des produits avec une consommation d'énergie diminuée. Dans un effort mondial de lutte contre le changement climatique, de limitation de la consommation de ressources naturelles et de transition énergétique, les systèmes de gestion de l'énergie deviendront indispensables. Ils permettent également d'intégrer des sources d'énergie de plus en plus décentralisées dans le cycle énergétique. Des solutions d'automatisation intelligentes et intégrées offriront aux clients une valeur ajoutée décisive dans l'utilisation et l'optimisation des énergies consommées.

D'autre part, le Groupe s'attache à rester agile et adaptable, deux des attributs les plus importants dont les entreprises auront besoin pour réussir à l'avenir. L'adaptabilité est importante car l'environnement d'exploitation évolue très rapidement et le rythme rapide des changements technologiques a rendu le marché instable et imprévisible. L'agilité permet aux entreprises de se lancer sur de nouveaux marchés. Les besoins des clients changent constamment et pour répondre à l'évolution des marchés, nos méthodes d'innovation et de production devront disposer de modes de fonctionnement flexibles, d'outils de production reconfigurables et de ressources humaines adaptées. Les modèles classiques d'organisation du travail et de formation devront être adaptés pour fournir les compétences requises par les évolutions techniques.

Enfin, **la digitalisation** impulsée par un Monde connecté concerne toutes les entreprises d'aujourd'hui et du futur.

Le simple fait de mettre en œuvre une technologie n'entraîne pas une transformation numérique, mais il sera essentiel pour notre organisation de tirer le potentiel de ces technologies. En fait, la transformation numérique est la transformation de l'entreprise. Le terme «transformation» désigne un changement fondamental dans les activités quotidiennes d'une organisation, allant des types de produits et services qu'elle produit à la manière dont elle les fournit. La transformation numérique du commerce consiste à faire les choses différemment - à créer de nouvelles conceptions commerciales en combinant les technologies numériques pour estomper les frontières entre le monde physique et le monde virtuel. Il ne s'agit pas seulement d'automatiser ou d'insérer une technologie dans un processus existant. La transformation numérique est la réinvention d'une organisation grâce à l'utilisation de la technologie numérique pour améliorer ses performances et servir ses mandants. L'objectif est de créer et d'offrir une nouvelle valeur aux clients, pas seulement d'améliorer ce qui est déjà fait ou offert. Les activités numériques offrent d'énormes possibilités d'innovation et d'avantage concurrentiel. La création de cette valeur nécessite de repenser nos modes de fonctionnement et Gévelot poursuit ses réflexions en ce sens.



Gévelot



4.NOTE MÉTHODOLOGIQUE

La note méthodologique présente les différentes étapes de construction de la Déclaration de Performance Extra Financière 2018 du Groupe Gévelot. Ainsi, le protocole de sélection des risques, la définition du périmètre et les définitions des notions répertoriées dans la Déclaration de Performance Extra Financière sont communiqués dans cette note.

Elle est disponible au siège social de Gévelot situé 6 boulevard Bineau à Levallois-Perret et est consultable sur demande en adressant un courrier à l'adresse postale du Groupe ou un email à contact@gevelot-sa.fr.

PLAN DE LA NOTE MÉTHODOLOGIQUE

A - Définition du périmètre

- Organisation générale
- Règles d'intégration
- Variation du périmètre
- Fréquence de reporting
- Période et historique
- Périmètre et organisation

B - Procédure de reporting et calendrier

- Responsabilités
- Calendrier

C - Contrôles et vérifications

- Vérification externe
- Contrôles internes

D - Processus de mesure et de calcul

- Calculs des données et hiérarchisation des approches
- Méthodes de mesures, de calculs et standards utilisés

E - Définitions des indicateurs et règles de calcul



Société Anonyme au capital de 26 932 500 euros

Siège social :

6, boulevard Bineau

92300 Levallois-Perret

562 088 542 R.C.S. Nanterre

www.gevelot-sa.fr

6, boulevard Bineau
92300 Levallois-Perret

www.gevelot-sa.fr

